

A la commission de gestion
du conseil général

POUR DECISION

Crédit supplémentaire N° 04 / 2025

Traitement de la demande	<input type="checkbox"/> Normal <input checked="" type="checkbox"/> En urgence
Nature du crédit supplémentaire	<input type="checkbox"/> Dépense non liée selon brochure <input checked="" type="checkbox"/> Dépense non liée selon la nature de la dépense
Objet	Adjoint à la direction des écoles primaires
Dicastère / service concerné	3 Culture et Formation
Centre d'activité concerné	300 Administration
Rubrique comptable	300.3010 Traitements du personnel administratif et d'exploitation
Intitulé de la rubrique ou de l'objet	Traitements du personnel
Montant prévu au Budget 2025	CHF 651'000.-
Crédit supplémentaire 2025 demandé	CHF 50'000.-
Justification	<p>Les écoles primaires de Sion compteront l'année prochaine plus de 3'000 élèves et 315 enseignants répartis sur 14 sites différents. Il s'agit – de loin – de l'entité scolaire valaisanne la plus importante en termes d'effectifs et de nombre de classes.</p> <p>Les tâches pédagogiques des directions d'écoles sont subventionnées à hauteur de 30% par le canton sur la base d'un contrat de prestation entre commune et canton. Cette subvention se calcule en périodes (plein temps à l'école primaire = 30 périodes).</p>



	<p>Pour l'année scolaire 2024-25, la direction des écoles de Sion a reçu 122 périodes pédagogiques subventionnées. Pour l'année scolaire 2025-26, le canton en subventionnera 175.</p> <p>La structure actuelle ne permettant pas d'accompagner les élèves et enseignants de manière optimale, il est essentiel de renforcer le pôle pédagogique en vue de la rentrée scolaire prochaine. Un descriptif de fonction a été établi. Ce dernier comprend les missions principales du poste, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pilotage pédagogique- Accompagnement du personnel enseignant- Gestion des élèves et relations école-famille- Gestion de projets <p>Au vu de ce qui précède, le dicastère <i>Culture et Formation</i> souhaite engager un-e adjoint-e de direction à plein temps dès le 01.08.2025.</p> <p>La personne engagée sera issue du milieu enseignant. Les démissions des enseignant-e-s devant être annoncées avant le 30 avril de l'année en cours, nous sollicitons le traitement de cette demande en urgence.</p>
Recettes supplémentaires	<p>Aujourd'hui, nous recevons une subvention du canton à hauteur de CHF 135'000 pour 122 périodes pédagogiques (rubrique 300.4631.01).</p> <p>Avec 175 périodes pédagogiques, nous devrions recevoir une subvention d'environ CHF 193'000.</p>
Remarques	
Date de la demande	07.04.2025

CONSEIL MUNICIPAL

Le Président

Philippe VARONE

Le Secrétaire municipal

Frédéric DELESSERT



Décision de la commission de gestion

Date de réception de la demande : 28.04.2025

- Crédit supplémentaire approuvé par la commission
- Crédit supplémentaire soumis au conseil général pour décision

Commentaires :

La commission de gestion a approuvé ce crédit par 7 "Oui", 3 "Non" et 5 "Abstentions".
Les commentaires de la COGEST se trouvent en annexe.

Date de la décision : 06.05.2025

CONSEIL GENERAL Commission de gestion

Le Président



Christophe PITTELOUD

Le Rapporteur



Lucien ZUBER

Décision du conseil général en séance plénière du _____

- Crédit supplémentaire approuvé
- Crédit supplémentaire refusé

CONSEIL GENERAL

Le Président

Patrick SIGGEN

Le/la Secrétaire

.....



Annexe CS 04-2025

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie le 6 mai 2025 pour étudier la demande de Crédit supplémentaire N°04-2025. Elle a reçu M. Philippe Varone, Président de la Municipalité et M. Samuel Délèze, Directeur des écoles.

Contexte

Selon l'ordonnance concernant la direction des écoles de la scolarité obligatoire (art. 3)

Pour conduire ses missions pédagogiques, la direction d'école bénéficie d'un temps de travail calculé sur la base du nombre de périodes reconnu au subventionnement. Ce nombre est déterminé en fonction de différents critères (degrés concernés, nombre d'élèves, d'enseignants, de sites, etc.).

Actuellement, la direction des écoles ne dispose que de trois équivalents plein-temps (EPT) pour assumer l'ensemble des tâches pédagogiques. Pour l'année scolaire 2025-2026, le Canton subventionnera l'équivalent de plus de cinq EPT.

M. Samuel Délèze a été promu Directeur des écoles, les tâches qui lui incombent doivent donc être repourvues. Ce crédit supplémentaire permet ainsi de repourvoir rapidement un poste d'adjoint, essentiel pour assurer l'accompagnement pédagogique.

Analyse

Urgence de la demande

Un certain manque d'anticipation a été relevé par la commission, le caractère urgent de la demande semble en l'état difficilement justifiable, celle-ci découlant d'un départ à la retraite prévisible.

Cohabitation Formation et Culture

La structure mise en place par l'organisation à neuf conseillers municipaux vise à doter chaque dicastère d'un chef ou d'une cheffe de service. Ceci forcera cette personne à arborer la casquette de la Formation et celle de la Culture. Ce qui accentue la nécessité de clarifier les fonctions.

Ce poste est toujours vacant, ce qui a poussé la Municipalité à adopter une posture prudente et non invasive sur la gestion du dicastère afin de ne pas entraver la vision de la direction future.

Certains ont exprimé des craintes concernant la cohabitation de la culture et de l'éducation au sein d'un même dicastère et espèrent que celle-ci ne se fera pas au détriment de l'une des parties.

Nécessité

La commission a reconnu la nécessité de reformer l'équipe de direction, pour réaliser un accompagnement pédagogique acceptable auprès du corps enseignant et des élèves.



SION

Décision

Le montant du crédit supplémentaire, fixé à CHF 50'000, a été jugé proportionnel aux enjeux.

La COGEST a accepté ce crédit supplémentaire par 7 "Oui", 3 "Non" et 5 "Abstentions".

Sion, le 7 mai 2025